Saint-Pierre-et-Miquelon : projet de transfert de souveraineté aérienne au Canada

22/01/2026 à 14h20



La sénatrice de **Saint-Pierre-et-Miquelon**, **Annick Girardin**, a saisi le président **Emmanuel Macron** pour dénoncer un projet de transfert au **Canada** du contrôle d'une partie de l'espace aérien de l'archipel. L'élue y voit un « abandon manifeste » de souveraineté, susceptible d'envoyer un « signal de renoncement » de la France.

Dans un courrier consulté par l'AFP, l'ancienne ministre des Outre-mer indique avoir appris « de manière fortuite » mi-décembre qu'une zone dite « d'approche », située sous 6.000 pieds (environ 1.800 mètres), pourrait être confiée aux autorités canadiennes pour des motifs présentés comme « essentiellement administratifs et techniques ». Elle estime qu'une telle décision serait incomprise localement et porterait atteinte à l'exercice plein des droits souverains français dans la zone.

« On ne sous-traite pas sa souveraineté », insiste Annick Girardin, rappelant que « jamais la souveraineté française dans le bassin nord-américain n'a été remise en cause »

jusqu’à présent. Elle s’interroge sur la crédibilité stratégique et diplomatique de la France si celle-ci ne protège pas l’intégralité de ses territoires.

Cette alerte intervient dans un contexte international tendu, marqué notamment par les déclarations de **Donald Trump** sur le **Groenland**. La sénatrice souligne que Saint-Pierre-et-Miquelon, comme le Groenland, relève du statut de pays et territoires d’outre-mer (PTOM) liés à un État membre de l’Union européenne. Elle propose, face au « retour assumé des impérialismes », la conclusion d’un accord international de coopération associant la France, le Danemark et le Groenland, incluant l’archipel.

TF1